

AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'AQUITAINE

AVIS
RELATIF AUX ENJEUX ET AUX PERSPECTIVES DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE OCCITANE EN AQUITAINE

Vu l'avis de la Commission Formation et Emploi,

Le contexte

Dans son rapport intitulé « Les identités aquitaines à l'horizon de trente ans : six scénarios pour 2039 », la Section Veille et Prospective du CESR Aquitaine rappelle que la majeure partie des territoires aquitains, à l'exception du Pays-Basque, est historiquement inscrite dans l'aire linguistique occitane¹. L'occitanie dépasse d'ailleurs les frontières régionales puisqu'elle couvre 7 régions² et 33 départements du sud de la France. La langue occitane est aussi parlée au Val d'Aran en Espagne ainsi que dans les vallées du Piémont italien. Pourtant, elle demeure peu connue et est inégalement reconnue comme une véritable langue.

L'enquête socio-linguistique « Présence, pratiques et perceptions de la langue occitane » (décembre 2008)³ relève une baisse du nombre de locuteurs, une pratique limitée à la sphère privée et une représentation inégale : d'aucuns ne la considérant pas comme une langue à part entière.

Ainsi, on compte 9% de locuteurs en Aquitaine, moyenne qui cache de fortes disparités infra-régionales puisqu'il y a 3% de locuteurs en Gironde contre 15% en Dordogne et dans les Landes. Ces locuteurs sont plutôt des hommes⁴ et 60% d'entre eux a plus de 60 ans.

53% des locuteurs utilisent la dénomination « patois » pour qualifier l'occitan : respectivement 71 et 73% en Dordogne et Lot-et-Garonne et seulement 16% dans le Béarn.

La sphère privée est le lieu d'usage privilégié (pour 10% des locuteurs) alors que l'espace public (mairie, gare, banque) est résiduel (1%). Dans le même sens, la majorité des locuteurs a appris l'occitan par transmission familiale (73%), une minorité l'ayant appris dans un contexte scolaire (6%)⁵.

Comme l'avait déjà souligné le Conseil Economique et Social Régional dans son rapport « Langues et cultures d'Aquitaine »⁶, le nombre et le profil des locuteurs ainsi que la faible transmission familiale sont insuffisants pour assurer durablement la sauvegarde de l'occitan. Les socio-linguistes estiment en effet qu'une langue peut être considérée comme sauvée dès lors que le taux de transmission atteint 30% d'une classe d'âge scolarisée.

La transmission de la langue occitane doit donc être assurée par d'autres voies que la transmission familiale, parmi lesquelles l'enseignement tient une place essentielle.

¹ « Les identités aquitaines à l'horizon de trente ans : six scénarios pour 2039 », Section Veille et Prospective, CESR Aquitaine, Novembre 2009, p.5.

² Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côtes -d'Azur, Rhône-Alpes.

³ L'enquête sociolinguistique a été réalisée en 2008 suite aux propositions formulées par le CESR dans le programme PARLOC BAI (2005). Cette proposition a été validée par l'AMASSADA (Conseil de développement de la langue occitane) et partagée par l'ensemble des collectivités.

Elle a d'ailleurs été co-financée par le Conseil régional d'Aquitaine, les cinq départements de l'Aquitaine et la DRAC. C'est le 1^{er} projet de politique linguistique occitanique a avoir obtenu une aide financière de tous les départements.

⁴ 59% des locuteurs sont des hommes.

⁵ 15% des locuteurs ont appris la langue par le biais de l'entourage (proches, amis).

⁶ Rapport et avis du CESR Langues et cultures d'Aquitaine, décembre 2005.

En France, l'enseignement des langues régionales est visé à l'article L312-10 du Code de l'Education : « un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage »⁷.

Dans notre région, une convention relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans la Région Aquitaine, entre le Ministère de l'Education Nationale, représenté par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, et la Région Aquitaine a été signée en mars 2009. Cette convention régionale a le mérite de proposer un cadre incitatif aux chefs d'établissement et aux Conseils d'Administration de ces établissements. Pourtant, elle a fait l'objet de réserves portant notamment sur l'absence d'objectifs chiffrés.

Nous pouvons considérer qu'il existe une forte demande sociale vis-à-vis de l'enseignement de l'occitan. En effet, 70% des aquitains se disent favorables à son enseignement, sous forme optionnelle pour 83% d'entre eux. De plus, 69% des aquitains déclarent qu'ils inscriraient leurs enfants dans une école proposant l'enseignement de l'occitan⁸.

L'enseignement de l'occitan en Aquitaine

L'enseignement de l'occitan est assuré par trois filières :

- L'enseignement public ;
- L'enseignement associatif laïque Calandreta (sous contrat d'association avec l'Etat) ;
- L'enseignement privé confessionnel (sous contrat d'association avec l'Etat).

Il prend la forme de modalités pédagogiques diverses :

- La sensibilisation (dans le primaire)
- L'enseignement optionnel (dans le secondaire)
- L'enseignement bilingue à parité horaire
- L'enseignement immersif (surtout développé dans le primaire)

On estime qu'en Aquitaine, environ 3% des élèves sont concernés par un enseignement en occitan et 0,5% en ont une maîtrise suffisante pour un usage courant de la langue.

Toutefois, des disparités régionales ont été relevées : en Dordogne, 3,40 % des élèves sont concernés par un enseignement en occitan quel qu'il soit (2075 sur un total de 60 921 élèves) alors qu'ils sont moins d'1% en Gironde⁹. Ces données sont à rapprocher des taux d'établissements proposant un enseignement en occitan dans ces deux départements : 9,15% pour la Dordogne et 2,77% pour la Gironde.

Sur l'ensemble de la région, la majorité des élèves apprenant l'occitan est à l'école primaire (plus de 60%). Ils sont aussi plus nombreux dans les collèges que dans les lycées. De plus, l'enseignement dit de sensibilisation ou optionnel (comme discipline linguistique) est majoritaire par rapport à l'enseignement bilingue à parité horaire et l'enseignement immersif.

Ce constat pose la question de la continuité pédagogique. En effet, de ce point de vue, au sein des départements, les situations sont contrastées. Ainsi par exemple, en Dordogne, la Zone d'Animation Pédagogique (ZAP) de Bergerac et la ZAP Est sont dépourvues d'enseignement de ou en occitan dans les établissements du second degré. A l'inverse, la ZAP de Périgueux assure une continuité pédagogique de l'école jusqu'au lycée. Cela peut s'expliquer par la conjonction de la mobilisation et de l'engagement de tous les acteurs de la communauté éducative (autorités académiques, chefs d'établissement) et des communes d'implantation en ce qui concerne le primaire.

Des cas intermédiaires, faisant intervenir des niveaux infra-ZAP c'est-à-dire les secteurs, retiennent l'attention du CESR. Ainsi par exemple, dans la ZAP Ouest en Dordogne, aucune école appartenant au secteur des collèges de Neuvic et de Ribérac ne propose une sensibilisation alors même que ces derniers

⁷ Modifié par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

⁸ Selon les données de l'enquête socio-linguistique « Présence, pratiques et perceptions de la langue occitane », décembre 2008.

⁹ « Diagnostic quantitatif de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans l'académie de Bordeaux », réalisé par le Conseil régional d'Aquitaine selon les données mises à disposition par les services académiques de l'Education Nationale, p. 11 et p.27 (données pour l'année 2008-2009).

disposent d'un enseignement en occitan. Réciproquement, les communes de cette ZAP qui proposent un enseignement en occitan ne dépendent pas de collèges dispensant ce même enseignement¹⁰.

De même, si on note une hausse globale constante des effectifs dans le second degré public (de 1863 à la rentrée 2006 à 2255 à la rentrée 2009)¹¹, celle-ci est surtout due à la hausse significative des effectifs au collège (de 1557 à la rentrée 2006 à 2001 à la rentrée 2009) alors que ceux des lycées est légèrement en baisse (de 306 à la rentrée 2006 à 254 à la rentrée 2009). Il conviendrait d'étudier de manière plus approfondie les causes de cette baisse (choix personnels, répartition de l'offre sur le territoire etc.).

Résumé des principales difficultés rencontrées dans l'enseignement de l'occitan

- La représentation/perception de la langue occitane est parfois négative.
- L'intérêt de l'enseignement de l'occitan n'est pas toujours perçu.
- L'information se révèle parfois insuffisante et discontinue sur l'existence d'une offre de formation en langue occitane.
- La fermeture d'options occitan. L'ouverture d'options, elle, a un effet positif sur l'évolution des effectifs.
- L'absence de continuité pédagogique sur l'ensemble du territoire régional (par ZAP et par secteur).
- Le manque d'enseignants est avéré : peu de postes sont offerts au concours CAPES (3 postes pour 32 départements) et la bivalence du concours rend l'exercice de cette compétence facultative pour les enseignants.
- Un manque de personnel enseignant volontaire pour assurer l'itinérance dû aux conditions d'exercice de la profession.
- Un choix qualitatif est opéré (pour la sensibilisation), un professeur itinérant préférant rencontrer moins d'élèves mais travailler de manière plus approfondie avec eux (augmentation du temps passé avec chaque élève).
- Le manque de ressources pédagogiques.
- Dans certains établissements, l'organisation du temps scolaire peut être une source de difficultés (programmation des cours le mercredi après-midi ou après le départ des bus scolaires).

Renforcer l'enseignement de et en occitan en Aquitaine : un défi collectif

Pour le CESR, le renforcement de l'enseignement de l'occitan peut se faire selon trois axes :

1 Renforcer l'offre de formation et l'attractivité de l'occitan

Pour le Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine, l'objectif est d'assurer la continuité pédagogique afin que les élèves ayant reçu un enseignement en occitan en primaire soient en mesure de le poursuivre dans les niveaux supérieurs. Il considère que cet objectif *a minima* doit se traduire par des ouvertures de sites en renforçant la cohérence des sites existants : implanter un enseignement en occitan au collège là où le primaire est assuré et inversement. De plus, outre la ZAP, il convient aussi de prendre en compte les secteurs et plus généralement les bassins de recrutement des établissements, afin de mieux prendre en compte l'organisation des élèves et des familles.

Dans le cadre de la Convention signée en mars dernier, des objectifs chiffrés d'offre d'enseignement par filières et par niveaux ainsi que les moyens correspondants, notamment en termes de postes d'enseignants et d'offre d'information au public, pourraient être définis. Dans le cadre du Comité de suivi prévu par la Convention, une évaluation régulière de la mise en œuvre pourrait être formalisée.

L'attractivité de l'occitan doit être renforcée en prévoyant de nouvelles formes d'enseignement. Ainsi, il est admis que l'apprentissage d'une première langue (autre que maternelle) constitue l'étape la plus exigeante et la plus difficile. L'occitan étant au carrefour étymologique de plusieurs langues romanes, leur maîtrise en sera facilitée si l'occitan est déjà acquis. L'apprentissage des langues étrangères étant un objectif et une priorité aujourd'hui en France, il paraît opportun de s'appuyer sur une langue régionale, patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution), pour les réaliser. Pour encourager ce lien, le CESR propose le

¹⁰ *Idem*, p.21.

¹¹ Données fournies par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux.

développement et la systématisation (au-delà d'une initiative individuelle ou d'un projet d'établissement) des « parcours romans » qui consistent à associer l'enseignement de l'occitan à une autre langue étrangère d'origine romane.

Par ailleurs, l'apprentissage de l'occitan doit être valorisé, au regard notamment d'autres épreuves optionnelles au Baccalauréat. Le CESR plaide en faveur d'une égalité entre les « langues anciennes » (coefficient 3 à ce jour) et « langues régionales » (coefficient 2 à ce jour) .

L'ouverture de sites supplémentaires pour assurer la continuité pédagogique risque de se heurter au manque de professeurs. Aussi, il conviendrait d'augmenter le nombre de postes offerts au CAPES d'occitan et de repenser les modalités d'obtention du CRPE spécial occitan. Cela permettrait de sécuriser les étudiants engagés dans un parcours occitan à l'université. Dans ce cadre, le Conseil régional pourrait accorder des bourses à des étudiants qui s'engageraient à passer un concours de l'enseignement en langue régionale, comme c'est le cas en Bretagne (bourse skoazell). L'Assemblée socio-professionnelle estime que l'octroi d'une bourse devrait être assorti d'un engagement à enseigner la langue.

Les contraintes liées à l'exercice du métier de professeur itinérant (réduction du nombre d'établissements couverts par un enseignant, meilleure prise en compte des frais de déplacement) pourraient être prises en compte selon des modalités à définir entre les deux signataires de la Convention.

2 Renforcer l'information sur l'offre de formation en occitan

L'information sur les possibilités et les établissements proposant l'occitan, sous la forme de trois « filières » ou « modalités pédagogiques », n'est pas toujours acquise. Il a été souligné que lorsque que le Conseil régional d'Aquitaine a conçu et diffusé des plaquettes d'information sur l'enseignement de l'occitan, cela avait un impact très positif sur le nombre d'inscriptions, l'inverse étant vrai. Tout type de communication dans ce sens (spot radios et télévisés, journées de sensibilisation, mobilisation de l'agence Aquitaine Cap Métiers) est à encourager et devrait être systématisé.

Le CESR est très favorable au développement d'ateliers de pratique linguistique en école primaire, qui feraient appel à des intervenants extérieurs pouvant être financés en partie par le Conseil régional, tel que le précise d'ailleurs la Convention.

3 Compléter le renforcement de l'enseignement par un développement de l'usage de la langue occitane dans l'espace public

La valorisation d'une langue enseignée passe aussi par sa visibilité dans l'espace public. Les socio-linguistes établissent d'ailleurs un lien très fort entre offre d'enseignement et promotion de la langue dans l'espace public. C'est la conjonction de ces actions qui permettra réellement de sauver l'occitan.

Cet objectif doit mobiliser un nombre important d'acteurs, pas uniquement institutionnels, et peut prendre la forme de :

- Renforcement de l'aide à la production artistique et culturelle en occitan. La Commission serait particulièrement sensible au soutien à l'émergence d'une littérature adaptée pour tous les publics scolaires.
- Développement de la présence de l'occitan dans les médias, en particulier télévision et radios. Dans ce cadre, les médias publics, notamment régionaux, ont un rôle important à jouer.
- Développement des affichages bilingues dans les espaces publics (panneaux routiers, bâtiments administratifs, gares etc.).

En conclusion, le CESR rappelle son attachement à la langue occitane, dont la survie dépend de son enseignement et de son usage dans l'espace public.

S'agissant de l'enseignement, il considère qu'une conjonction de toutes ces actions coordonnées entre les acteurs institutionnels concernés intervenant à des niveaux de décision différents (collectivités territoriales, établissements scolaires, autorité académique, Ministère) permettra de le renforcer durablement.

Le CESR propose que les objectifs et les modalités définis dans la Convention signée entre le Ministère de l'Education Nationale, représenté par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, et le Conseil régional d'Aquitaine, fassent l'objet d'une déclinaison annuelle sous la forme d'un plan d'actions précisant notamment les moyens accordés.

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**Le Président,
Luc PABOEUF**